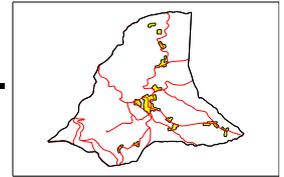


DEPARTEMENT DU RHONE
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
 COMMUNE DE
POLLIONNAY

N° INSEE
69154



DDT 69 **Service Planification Aménagement Risques**
Unité Fiscalité – ADS – SUP (UFAS)
 ☎ 04.78.62.50.50 **165 Rue Garibaldi – CS 33862 - 69401 LYON cedex 03**

	Symboles	Codes	Intitulé	Symboles	Codes	Intitulé
L		A2	Passage des conduites souterraines d'irrigation		I1	Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, de produits chimiques
		A4	Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux : exécution des travaux et entretien des ouvrages		I2	Utilisation de l'énergie hydraulique
		A5	Canalisations publiques d'eau et d'assainissement		I3	Établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques
		A9	Zones agricoles protégées		I4	Ouvrages de transport et de distribution d'électricité
E		I5			I6	Établissement des canalisations de distribution de gaz
						Exploration et exploitation des mines et carrières
		AC1	Protection des monuments historiques 1: Classés 2: Inscrits		Int1	Voisinage des cimetières
			Périmètre des abords		JS1	Protection des installations sportives
		AC2	Protection des sites et monuments naturels : 1: classés 2: inscrits		PM1	Risques naturels prévisibles (PPRNP) et risques miniers (PPRM)
E		AC3	Réserves naturelles régionales		PM2	Installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
		AC4	Sites patrimoniaux remarquables		PM3	Risques technologiques (PPRT)
		AC4'	Plans de valorisation de l'architecture et du patrimoine		PM4	Zones de rétention, de mobilité, ou stratégiques pour la gestion de l'eau
		Ar3	Magasins à poudre de l'Armée et de la Marine (zones de prohibition et zones d'isolement)		PT1	protection contre les perturbations électromagnétiques
D		Ar5	Fortifications, ouvrages militaires		PT2	Transmissions radioélectriques protection contre les obstacles
					PT3	Communications téléphoniques et télégraphiques
		AS1	Périmètres de protections des eaux potables et minérales		T1	Chemins de fer
E		EL3	Halage et marchepied		T4	Aéronautiques de balisage
		EL5	Visibilité sur les voies publiques		T5	Aéronautiques de dégagement
		EL6	Terrains nécessaires aux routes		T8	Transmissions radioélectriques : protection des installations de navigation et d'atterrissage
		EL7	Alignements (se reporter aux plans d'alignements à grande échelle)			
		EL10	Cœur de parcs nationaux			
		EL11	Voies express et déviations d'agglomérations			

Etabli : OCTOBRE 2021

Modifié :

En référence à l'article L. 151-43 du code de l'urbanisme, on trouvera ci-après une liste et des plans des servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol.

Les servitudes sont les suivantes :

A5 - Canalisations d'eau et d'assainissement - Servitudes pour l'établissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement

AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits

AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles

I4 - Servitudes relatives à l'établissement d'ouvrages de transport et de distribution d'électricité

PM1 - Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et des plans de prévention des risques miniers (PPRM)

A5 - Canalisations d'eau et d'assainissement - Servitudes pour l'établissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement

I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement : Articles L.152-1 et L.152-2 et R.152-1 à R152-15 du code rural et de la pêche maritime.

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

Alimentation en eau potable
gestionnaire de l'assainissement
Voir auprès de la Commune pour l'adresse
du délégataire ou syndicat

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUTEE SUR LE TERRITOIRE

• Servitudes de passage d'une canalisation d'assainissement sur une parcelle en domaine privé (n° 596 - section E) dans le cadre du projet d'extension du réseau sur les secteurs "la Rapaudière" et le "Vivarais", pour le compte de la commune de POLLIONNAY.

→ **A.P. n° 2007-4686 du 11/10/2007**

AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits

I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Périmètre de protection délimité au titre des abords des monuments historiques classés ou inscrits
code du patrimoine - articles L.621-1 à L.621-32, R.621-1 à R.621-97.

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

Unité Départementale de l'architecture et du Patrimoine du Rhone et de la Métropole de Lyon -
DRAC
Le Grenier d'Abondance
6 Quai Saint Vincent
69283 LYON cedex 01

Tél : 04 72 26 59 70

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE

• Château de POLLIONNAY : le château en totalité (y compris la cour, les dépendances et les fossés) ; le jardin avec ses statues, bassin, buffet d'eau ; le pigeonnier ; les murs de soutènement ; cadastre section AI, parcelles 55, 69 à 72 de la commune de POLLIONNAY (soit 1 ha 39 a et 09 ca).

→ **Inv. Sup. M.H. par A.P. n° 00-320 du 16/10/2000.**

PDA par délibération du conseil municipal n°2007-44 du 09/07/2007.

AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles

I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Réserves naturelles instituées par l'autorité administrative en application des articles L. 33332-1 à L.332-27 ; R.332-1 et suivants du code de l'environnement.

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

DREAL Auvergne-Rhone-Alpes -
service Eau - Hydraulique - Nature
5 place Jules Ferry -
69453 LYON cedex 06

Tél : 04 26 28 66 02

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUTEE SUR LE TERRITOIRE

• Réserve Naturelle Régionale de la "MINE DU VERDY" à POLLIONNAY, appartenant à la FRAPNA-Rhône. Parcelle n° 359, section AE, lieu-dit "Verdy Est", d'une superficie de 5 a 35 ca et les parties souterraines constituant l'ancienne mine. Cf plan et coupes annexés à la décision de classement pour 30 ans.

Voir le nouveau règlement approuvé par la commission permanente du Conseil Régional Rhône-Alpes (délibération n° 09.08.507 du 18/09/2009). (ancien règlement approuvé par la délibération n° 08.08.562 du 25/09/2008).

(Classement initiale de la Réserve Naturelle Volontaire de la Mine du Verdy par A.P. n° 569-90 du 03/04/1990)
→ **Délibération n°08-08-061 du 25/01/2008 (Commission permanente du Conseil Régional Rhône-Alpes).**

I4 - Servitudes relatives à l'établissement d'ouvrages de transport et de distribution d'électricité

I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Code de l'énergie : articles L.323-3 à L.323-10 et articles R.323-1 à R.323-22.

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

R.T.E. -
G.M.R. LYONNAIS
757 Rue de Pré Mayeux
01120 LA BOISSE

Tél : 04 72 01 25 39

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUTEE SUR LE TERRITOIRE

• Ligne 400 kV CHARPENAY à ECHALAS 1 aérienne – ref I4-444619258-3298-1-3440

→ **DUP du 04/08/1982 - AP du 11/09/1984**

• Ligne 400 kV CHARPENAY à ECHALAS 2 aérienne – ref I4-444619258-3301-1-6144

→ **DUP du 04/08/1982 - AP du 11/09/1984**

PM1 - Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et des plans de prévention des risques miniers (PPRM)

I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Plan de prévention des risques naturels prévisibles établi en application du code de l'environnement : articles L.562-1 à L.562-9 ; R.562-1 à R.562-11.

Plan de prévention des risques miniers établi en application du (nouveau) code minier Article L.174-5 (renvoi au code de l'environnement).

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

Direction Départementale des Territoires du Rhône -

Service Planification Aménagement Risques -

UPR

165 Rue Garibaldi -

CS 33862 -

69401 LYON cedex 03

Tél : 04 78 62 53 32

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE

• Plan de Prévention des Risques Naturels inondations (PPRNI) de l'YZERON (révision et élargissement du bassin versant).

Ce plan de prévention comprend les éléments suivants :

Arrêté Préfectoral d'approbation,

- Note de présentation - Règlement

- Cartographie du zonage réglementaire

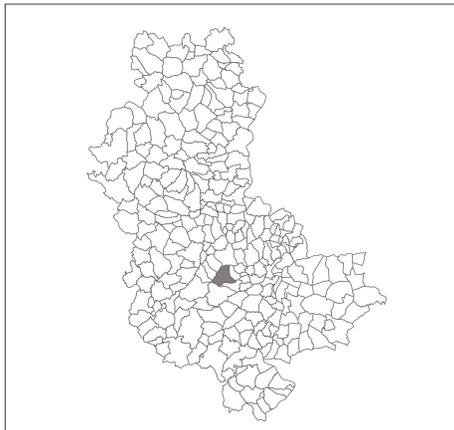
- Cartographie des aléas - Cartographie des enjeux

- Annexes pour information.

Ce plan de prévention délimite des zones rouge, rouge extension, bleue, verte HGM, blanche.

Pour connaître les prescriptions spécifiques à chaque secteur, se reporter au document officiel, principalement le règlement et les cartes de zonages.

– AP n° 2013297-0001 du 22/10/2013 (RAA spéc. n° 138 du 25/10/2013).



Numéro INSEE : 69154
Approbation du :
Date de la carte : 27-10-2021

Légende

- Servitudes d'utilité publique**
- Type A Ministère de l'Agriculture**
 - A5 - Canalisations d'eau et d'assainissement (assiette)
 - Type AC Ministère de la Culture, de l'Ecologie**
 - AC1 - Monuments historiques (assiette)
 - AC3 - Réserves naturelles (assiette)
 - Type I Ministère de l'Industrie**
 - I4 - Lignes électriques aériennes (assiette)
 - I6 - Lignes électriques aériennes (assiette)
 - Type PM Ministère de l'Ecologie**
 - PM4 - Plan de prévention des risques naturels, prévisibles, inondation (assiette)

